



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2010/11	239 096 600
Dépenses de 2010/11	236 252 300
Solde inutilisé de 2010/11	2 844 300

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, et formule s'il y a lieu des observations et recommandations à son sujet dans les paragraphes qui suivent.

2. Les vues et recommandations du Comité consultatif sur un certain nombre de questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général sont consignées dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du



financement de ces opérations (à paraître sous la cote A/66/718). Le présent document ne traite que des ressources de la MINURCAT et des autres éléments qui concernent directement cette mission.

3. Lors de l'examen du rapport sur l'exécution du budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/646), le Comité consultatif a pris en considération les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la Mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), comme il est indiqué plus loin aux paragraphes 27 et 28. Il présentera un rapport distinct sur les conclusions des commissaires aux comptes, à paraître sous la cote A/66/719. **Le Comité consultatif insiste de nouveau sur l'utilité des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et sur la nécessité d'appliquer les recommandations qu'elles contiennent dans les délais prescrits par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINURCAT figure à la fin du présent rapport.

5. Le mandat de la MINURCAT a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1778 (2007); il a été prorogé par les résolutions adoptées par la suite, par lesquelles la Mission a été chargée d'aider à créer les conditions de sécurité qui puissent mener au retour volontaire, sûr et durable des réfugiés et déplacés dans l'est du Tchad et la zone nord-est de la République centrafricaine.

6. Par sa résolution 1923 (2010) le Conseil de sécurité a décidé de proroger une dernière fois le mandat de la MINURCAT jusqu'au 31 décembre 2010 et a prié le Secrétaire général d'achever avant cette date le retrait total de tout le personnel en tenue et de l'ensemble du personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

7. En application de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, l'exécution du budget de l'exercice clos le 30 juin 2011 a été marquée par le retrait progressif de la Mission, la cessation de ses activités et l'achèvement de sa liquidation administrative le 30 avril 2011. Tous les effectifs militaires ont été rapatriés, les membres du personnel recrutés sur le plan international ont été réaffectés à d'autres missions ou sont rentrés dans leur pays ou leur organisation d'origine, et les avoirs de la Mission ont été liquidés conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

8. Par sa résolution 65/254 A, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 239 096 600 dollars (montant net : 234 629 600 dollars), pour l'exercice 2010/11, dont 205 748 500 dollars en chiffres bruts (montant net : 202 016 600 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 et 33 348 100 dollars en chiffres bruts (montant net : 32 613 000 dollars) au titre de sa liquidation administrative pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2011, en tenant compte du montant de 215 millions de dollars précédemment autorisé au titre du fonctionnement de la Mission pour la

période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 en vertu des dispositions de la résolution 64/286 de l'Assemblée.

9. Par sa résolution 65/254 B adoptée par la suite, l'Assemblée générale a décidé de reporter à sa soixante-sixième session la décision relative au solde inutilisé de 149 947 800 dollars ainsi qu'aux recettes diverses et aux ajustements d'un montant de 13 466 100 dollars et à la somme de 1 527 100 dollars correspondant à l'augmentation enregistrée par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, et a prié le Secrétaire général de lui fournir, lors de cette même session, un état actualisé de la situation de trésorerie de la Mission.

10. Le montant total des dépenses de l'exercice a été de 236 252 300 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 2 844 300 dollars représentant en termes bruts 1,2 % du montant total du crédit ouvert. La section III du rapport du Secrétaire général contient des informations détaillées sur l'utilisation des ressources et une analyse détaillée des écarts est fournie à la section IV.

11. Les soldes inutilisés concernent entre autres :

a) Les installations et infrastructures (5 529 700 dollars, soit 10,1 % du montant alloué), du fait principalement de dépenses moins élevées que prévu au titre des achats de carburants et de lubrifiants, des services d'entretien et des services de sécurité à la suite de la clôture anticipée de la Mission; cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des besoins supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les services de construction du fait de l'exécution de certains engagements souscrits en 2009/10 pour l'achèvement des projets de construction d'infrastructures destinées à appuyer le Détachement intégré de sécurité (DIS);

b) Les transports terrestres (4 478 400 dollars, soit 71,4 % du montant alloué), essentiellement attribuables à des besoins inférieurs aux prévisions étant donné que les véhicules sont retournés plus tôt que prévu dans les entrepôts de la Mission suite à la cessation de service et à la réaffectation des personnels qui étaient intervenus dans le cadre de la clôture et de la liquidation administrative de la Mission;

c) Les transports aériens (8 577 400 dollars, soit 14,4 % du montant alloué), attribuables principalement à la baisse des dépenses de location et d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission puisque le retrait des aéronefs est intervenu plus tôt que prévu, ainsi qu'à l'augmentation supérieure aux prévisions du nombre d'opérations aériennes menées dans la partie orientale du Tchad, où elles n'étaient pas soumises à des droits de manutention au sol;

d) Les fournitures, services et matériel divers (2 915 000 dollars, soit 20,3 % du montant alloué), principalement attribuables à la diminution des dépenses de fret et des frais connexes, les coûts d'expédition des avoirs de la Mission hors du Tchad ayant été inférieurs aux prévisions budgétaires dans la mesure où les missions destinataires de ces avoirs ont pris en charge leurs frais d'expédition, à la diminution des coûts des services de détection des mines et de déminage, puisque le contrat de déminage a été exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à un coût moins élevé que prévu, ainsi qu'à la diminution du nombre de rations destinées aux équipages en raison de l'utilisation de petits avions de transport de passagers à équipage réduit.

12. Des dépassements de crédits ont été enregistrés aux rubriques ci-après :

a) Contingents (3 113 500 dollars, soit 6,8 % du montant alloué) – le dépassement s’explique essentiellement par : des dépenses de fret plus élevées que prévu pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents, ainsi que la comptabilisation des dépenses de fret de l’exercice 2009/10 dans l’exercice de 2010/11; les rapatriements, étant donné que le nombre de soldats effectivement rapatriés et le prix de leurs billets d’avion ont été plus élevés que prévu au budget; des dépenses supplémentaires au titre des indemnités de subsistance, dont le montant après 30 jours s’élevait à 252 dollars par personne et par jour alors qu’il n’était que de 170 dollars à la rubrique correspondante du budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l’augmentation notable des dépenses enregistrée en juin 2011 était due principalement au rapatriement des contingents et de leur matériel sur la base des demandes reçues et confirmées après la clôture de la Mission. Il a également appris que, dans certains cas, les demandes concernaient des rapatriements effectués lors d’exercices précédents;

b) Personnel recruté sur le plan international (13 234 900 dollars, soit 40,7 % du montant alloué) – le dépassement est attribuable essentiellement à des dépenses plus élevées que prévu au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et des dépenses connexes, les crédits budgétaires demandés pour la catégorie des agents du Service mobile ayant été calculés sur la base du barème de traitements de l’exercice 2009/10, ainsi qu’au montant plus élevé que prévu des indemnités de licenciement et primes de réinstallation versées au personnel, compensé en partie par le fait que les dépenses au titre de la prime de risque servie aux membres de la Mission réaffectés à N’Djamena ont été inférieures aux prévisions (voir plus loin par. 17);

c) Personnel recruté sur le plan national (1 005 200 dollars, soit 13,6 % du montant alloué) – le dépassement est imputable principalement au fait que la cessation de service du personnel recruté sur le plan national a été plus lente que prévu et au reclassement de postes d’agent recruté sur le plan national, qui s’est traduit par le versement de rappels à 156 agents (voir plus loin par. 18 à 21);

d) Voyages (1 135 200 dollars, soit 117,1 % du montant alloué) – le dépassement est dû essentiellement au fait que les dépenses au titre des voyages ne relevant pas de la formation ont été supérieures aux prévisions en raison de la multiplication des déplacements du personnel dans la zone de la Mission dans le cadre des multiples activités liées au retrait et à la liquidation de la Mission ainsi qu’aux déplacements des membres du personnel d’autres missions affectés temporairement à la MINURCAT (voir plus loin par. 22).

13. Ainsi qu’indiqué à la section III.B du rapport du Secrétaire général, des fonds d’un montant de 18,8 millions de dollars ont été réaffectés de la rubrique Dépenses opérationnelles pour couvrir les dépenses de fret du matériel appartenant aux contingents à la rubrique du personnel militaire et des effectifs de police (3,8 millions de dollars), ainsi que les dépenses supplémentaires inscrites aux rubriques Personnel recruté sur le plan national et Personnel recruté sur le plan international (15,0 millions de dollars). **Tout en mesurant pleinement les extraordinaires difficultés inhérentes à la liquidation et à la clôture de la MINURCAT, le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes préconisant un suivi et un examen renforcés des réaffectations de ressources existantes (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II, par. 49). Il**

compte faire des observations plus détaillées au sujet des réaffectations de ressources dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

III. Situation financière

14. Les renseignements communiqués par le Secrétaire général indiquent que le montant mis en recouvrement auprès des États Membres pour la MINURCAT depuis la création de la Mission s'élevait au total à 1 484 727 200 dollars au 27 janvier 2012. Les paiements reçus à cette date se chiffraient à 1 466 368 600 dollars, le montant restant dû s'établissant donc à 18 358 600 dollars. **Le Comité rappelle les demandes répétées de l'Assemblée générale invitant tous les États Membres à verser l'intégralité de leurs contributions statutaires dans les meilleurs délais et sans conditions (voir résolutions 65/293, 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée).**

15. Au 31 décembre 2011, la Mission disposait d'un solde de trésorerie de 184 014 000 dollars. Selon l'information fournie par le Secrétaire général, les pays ayant fourni des effectifs militaires avaient été intégralement remboursés à cette date. Le Comité consultatif a été informé que le montant des liquidités requises s'élevait à cette même date à 55 767 000 dollars, comprenant les contributions ou paiements reçus d'avance, les engagements non réglés, y compris pour des exercices antérieurs, ainsi que d'autres éléments du passif, soit un montant net de 128 247 000 dollars à restituer aux États Membres.

16. Selon les renseignements communiqués, la somme à porter au crédit des États Membres pour l'exercice clos au 30 juin 2010 s'élevait à 163 413 900 dollars, soit un solde inutilisé de 149 947 800 dollars ainsi que des recettes diverses et ajustements d'un montant de 13 466 100 dollars. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 65/254 B, l'Assemblée générale a décidé de reporter à sa soixante-sixième session la décision concernant ces soldes inutilisés. Le fait que la somme à porter au crédit des États Membres (163 413 900 dollars) soit supérieure au montant des liquidités disponibles pour procéder à la restitution (128 247 000 dollars) représente un déficit de trésorerie de 35 166 900 dollars au 31 décembre 2011. La situation de trésorerie de la Mission actualisée au 31 décembre 2011 est récapitulée plus loin à l'annexe I, tableau 1.

IV. Questions diverses

Dépassements de crédits au titre du personnel recruté sur le plan international

17. Le Comité consultatif note que le dépassement de crédit de 40,7 % enregistré à la rubrique du personnel recruté sur la plan international tient essentiellement au fait que les crédits budgétaires demandés pour la catégorie des agents du Service mobile ont été calculés sur la base du barème de traitements de l'exercice 2009/10 et non pas celui de 2010/11 suite à une erreur lors de l'établissement du budget 2010/11 de la Mission. **Le Comité consultatif déplore l'application fautive du barème de traitements et demande que les prévisions budgétaires soient établies avec le plus grand soin afin d'éviter la répétition de ce genre de problème.**

Dépassements de crédits au titre du personnel recruté sur le plan national

18. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits d'un montant de 1 005 200 dollars enregistré au titre du personnel recruté sur le plan national était dû essentiellement aux facteurs suivants : écart entre le barème de traitements utilisé dans le budget et le classement réel des membres du personnel de la Mission (646 200 dollars); indemnités de licenciement d'un montant supérieur aux prévisions (20 300 dollars); heures supplémentaires (90 300 dollars); rythme de retrait du personnel plus lent que prévu (248 400 dollars).

19. Le Comité consultatif a également appris que l'écart entre les classes de poste utilisées dans le budget et les classes réelles des postes était dû essentiellement au reclassement de postes d'agent recruté sur le plan national, qui s'était traduit par le versement de rappels à 156 agents reclassés à l'issue d'un examen approfondi conduit par la Mission. Il a par ailleurs été informé que, lors de la phase de démarrage de la Mission, une équipe spéciale d'intervention de trois personnes (1 administrateur et 2 agents du Service mobile) chargée de recruter du personnel sur le plan national avait été déployée à la MINURCAT afin que les recrutements soient effectués rapidement. Un avis de vacance de poste global énumérant tous les postes à pourvoir à la Mission avait été publié sans que les classes aient été déterminées. Le Comité consultatif a aussi été informé que l'équipe chargée des recrutements avait examiné les candidatures et fait des offres sur la base des qualifications des candidats et non plus en fonction des exigences des postes.

20. Il lui a en outre été indiqué que l'application incorrecte des directives en matière de classement avait donné lieu à un certain nombre d'injustices que le Département de l'appui aux missions s'efforçait de corriger en conseillant à la Mission de procéder à un examen de son tableau d'effectifs. En raison des difficultés rencontrées par la Mission durant sa phase de démarrage, cet examen n'a toutefois pu débiter qu'en juillet 2010, quand un consultant a été engagé pour le conduire. La question du classement des postes a donné lieu à un conflit social – le personnel recruté sur le plan national s'est mis en grève et a pris un avocat, d'où la nécessité de poursuivre l'examen jusqu'à son terme, même si la Mission est déjà en liquidation.

21. Le Comité consultatif est vivement préoccupé par la manière dont a été conduit le recrutement du personnel de la MINURCAT recruté sur le plan national ainsi que par ses incidences sur le budget de la Mission et l'image de l'Organisation. À cet égard, il demande que la délégation de pouvoirs en matière de recrutements soit exercée avec un discernement plus strict. Par ailleurs, les leçons apprises dans ce domaine devraient être partagées ainsi qu'il convient à la lumière de la conversion en cours des postes d'agent recruté sur le plan international et d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national dans toutes les missions de maintien de la paix.

Voyages

22. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget un dépassement de crédits de 117,1 % au titre des voyages, imputable principalement à la multiplication des déplacements liés à la liquidation de la Mission. Suite à sa demande de précisions, il a appris que le dépassement au titre des voyages ne relevant pas de la formation (1 353 100 dollars) était attribuable à l'augmentation du

nombre de déplacements dans la zone de la Mission (749 300 dollars) ainsi qu'à l'extérieur de cette zone (603 800 dollars) aux voyages du personnel d'autres missions et du Siège venu aider la Mission à mener à bien ses activités de clôture et de liquidation. **Comme il l'a indiqué dans son rapport précédent [A/65/743/Add.11, par. 9 d)], le Comité consultatif réitère la nécessité d'utiliser les fonds destinés aux voyages avec circonspection. De plus, rappelant ses observations formulées dans le même rapport (ibid., par. 16), il est d'avis qu'il aurait fallu s'efforcer de retenir le personnel requis pour liquider la Mission afin d'éviter les dépassements de coûts, liés notamment aux déplacements du personnel appelé à appuyer la MINURCAT.**

Exécution des activités transférées à l'expiration du mandat de la Mission

23. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu un état actualisé d'un certain nombre d'activités que la Mission a transférées à ses partenaires à l'expiration de son mandat – notamment construction de postes de police, appui au DIS et aménagement de puits d'eau potable.

24. Le Secrétaire général indique également dans son rapport sur l'exécution du budget que, au 30 juin 2011, le fournisseur n'avait toujours pas livré les 6 commissariats et les 13 postes de police prévus. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une équipe du Département de l'appui aux missions s'était rendue au Tchad en novembre 2011 pour évaluer l'état d'avancement des travaux. Il s'est avéré que 7 des 19 bâtiments étaient prêts et avaient été remis au Gouvernement tchadien. Il a également appris que le taux d'avancement des 12 chantiers encore en cours allait de 17 % à 60 % et qu'une autre visite d'inspection serait conduite dans un avenir proche. Il a été informé que, à la suite de la visite d'inspection, les paiements correspondant aux travaux achevés à ce jour étaient en cours de traitement et que le solde des engagements au titre des travaux non payés était de 11,5 millions de dollars au 30 juin 2011. **Le Comité consultatif préconise un suivi attentif des projets de construction en cours.**

25. Selon l'information fournie au Comité consultatif, l'appui au DIS sera assuré par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'un programme conjoint du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) entériné par le Gouvernement le 25 février 2011, même si les activités visant à assurer la continuité des opérations du DIS, telles que le nouveau fonds d'affectation spéciale, ont débuté le 1^{er} janvier 2011. Il apparaît également que les parties sont convenues des termes de l'appui que l'ONU continuera de fournir au DIS. **Le Comité consultatif se félicite de la création de ce mécanisme, qui devrait aider le DIS à atteindre l'un de ses objectifs, qui est de maintenir la sécurité dans l'est du Tchad.**

26. Le Secrétaire général indique aussi dans son rapport que 19 projets de creusement ou de forage de puits n'ont pas été achevés. Le marché avait été adjugé et quatre puits communautaires étaient prêts, mais les travaux concernant 15 puits liés au DIS n'avaient même pas débuté. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant total de 728 527 dollars avait été engagé pour les projets d'aménagement de puits et que le HCR avait accepté en principe d'examiner la poursuite des projets.

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

27. Le Comité consultatif prend acte des observations concernant l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant à la section VII du rapport du Secrétaire général. En ce qui concerne la décision de recouvrer environ 1,5 million de dollars correspondant aux services de transport aérien fournis à d'autres organismes des Nations Unies (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II, par. 246), il a été informé que 1,2 million de dollars avaient été récupérés à ce jour, que les 0,3 million de dollars restants avaient été comptabilisés dans les sommes à recevoir, et que des mesures étaient prises pour les recouvrer intégralement. **Le Comité veut croire qu'aucun effort ne sera épargné pour que cette somme soit intégralement récupérée dès que possible.**

28. Le Comité consultatif note également les observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la validité des certificats de conformité environnementale délivrés par la MINURCAT lors du démantèlement et de la décontamination de six de ses sites transférés (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II, par. 179). Les commissaires aux comptes, citant un audit réalisé par le Bureau des services de contrôle interne, ont signalé qu'aucun certificat n'était signé car aucun représentant du Gouvernement n'était présent lors des inspections, et que les certificats signés par les gouverneurs régionaux étaient couchés sur du papier à en-tête de la MINURCAT, ce qui entachait leur validité et risquait d'exposer l'Organisation à de futurs recours. Interrogés à ce sujet, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que les certificats de conformité environnementale mentionnés par le Comité des commissaires aux comptes étaient signés par les autorités compétentes et étaient rédigés sur le papier à en-tête de la MINURCAT conformément à la pratique en usage pour la liquidation des missions, qu'ils étaient conformes en tous points aux normes des Nations Unies et étaient de ce fait considérés comme valides par le Département de l'appui aux missions. **Le Comité consultatif prend note de cette réponse, mais constate avec surprise qu'elle ne correspond pas aux constatations faites par le Comité des commissaires aux comptes. Il demande que les mesures voulues soient prises pour répondre aux interrogations soulevées par les commissaires aux comptes afin de ne pas risquer de nuire à la réputation de l'Organisation.**

V. Conclusion

29. Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale au sujet du financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 figurent au paragraphe 60 du rapport du Secrétaire général, où il est proposé notamment que l'Assemblée reporte la décision sur l'affectation du montant d'environ 60 millions de dollars revenant aux États Membres¹. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu un état récapitulatif de la situation de trésorerie de la MINURCAT au 31 décembre 2011 ainsi qu'un résumé des décisions que pourrait prendre l'Assemblée générale en ce qui concerne les mises en recouvrement pour l'exercice 2010/11 (voir annexe I). Il a également reçu le texte actualisé des décisions que devra prendre l'Assemblée (voir annexe II).

¹ Le montant actualisé au 31 décembre 2011 s'élève à 24,8 millions de dollars (voir annexe II, par. f).

30. En ce qui concerne la base légale de la proposition du Secrétaire général visant à conserver le solde de 24,8 millions de dollars jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission, le Comité consultatif note que, selon les articles 5.3, 5.4 et 5.5 du Règlement financier, le solde inutilisé des crédits ouverts doit être restitué. Ayant demandé des explications à ce sujet, il a été informé que les articles en question ne pouvaient être appliqués intégralement en raison du déficit de trésorerie du Compte spécial de la MINURCAT. Il lui a également été indiqué que, comme le Règlement avait été approuvé par l'Assemblée générale, une décision de cette même Assemblée de ne pas se prononcer sur le traitement de ce solde avant d'avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget revenait à suspendre temporairement les dispositions des articles 5.3, 5.4 et 5.5, et par conséquent autorisait le Secrétaire général à conserver le solde inutilisé jusqu'à ce que la situation de trésorerie de la Mission s'améliore.

31. Compte tenu des commentaires et observations figurant dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif ne voit pas d'objections aux propositions de décisions formulées par le Secrétaire général sur la base des informations actualisées disponibles au 31 décembre 2011 (voir annexe II).

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/646)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [A/66/5 (Vol. II)]
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)]
- Résolutions 65/254 A et B de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
- Résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe I

**Tableau récapitulatif de la situation de trésorerie
de la MINURCAT au 31 décembre 2011 et résumé
des mesures proposées en ce qui concerne les mises
en recouvrement pour 2010/11**

Tableau 1

État récapitulatif de la situation de trésorerie au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

I. Encaisse	184 014,0
II. Liquidités requises pour régler les engagements	
Contributions ou paiements reçus d'avance	13 495,0
Montants à porter au crédit des États Membres	–
Engagements non réglés, y compris au titre d'exercices antérieurs	35 759,0
Comptes créditeurs divers et autres éléments du passif	6 513,0
Total partiel	55 767,0
III. Montant net des liquidités disponibles (I – II)	128 247,0
IV. Sommes à porter au crédit des États Membres pour l'exercice 2009/10 (résolution 65/254 B)	
a) Solde inutilisé	149 947,8
b) Autres recettes :	
Intérêts créditeurs	4 199,8
Recettes diverses ou accessoires	3 400,7
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 866,0
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(0,4)
Total partiel	13 466,1
Sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2009/10 (a + b)	163 413,9
V. Déficit de trésorerie, 2009/10 (III – IV)	(35 166,9)
VI. Sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11	
Autres recettes :	
Intérêts créditeurs	4 807,4
Recettes diverses ou accessoires	11 712,3
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	31 037,5
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(98,4)
Total partiel	47 458,8
Crédit à affecter pour couvrir le déficit des mises en recouvrement de l'exercice 2010/11	(47 458,8)
Total	–
VII. Déficit de trésorerie, 2010/11 (V – VI)	(35 166,9)

Tableau 2
**Décisions que pourrait prendre l'Assemblée générale concernant
 les mises en recouvrement de l'exercice 2010/11**

(En milliers de dollars des États-Unis)

I. Montants mis en recouvrement pour l'exercice 2010/11	
Crédit ouvert	236 252,3
Sommes déjà mises en recouvrement (résolution 64/286)	(184 949,0)
Déficit des contributions mises en recouvrement	51 303,3
II. Affectation des montants dus aux États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2011	(47 458,8)
Solde des contributions mises en recouvrement (I + II)	3 844,5
III. Affectation partielle de montants dus aux États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2010	(3 844,5)
IV. Ouverture de crédits destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et à la Base de soutien logistique des Nations Unies (résolution 64/286)	13 030,8
Montants déjà mis en recouvrement à ce titre (résolution 64/286)	(6 515,4)
Déficit des contributions mises en recouvrement	6 515,4
V. Affectation partielle de montants dus aux États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2010	(6 515,4)
Contributions supplémentaires à mettre en recouvrement (II + III) et (IV + V)	–

Annexe II

Informations actualisées communiquées par le Secrétaire général sur les décisions que l'Assemblée générale sera appelée à prendre au sujet de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURCAT :

a) Réduire de 2 844 300 dollars le crédit ouvert, dans la résolution 65/254 A de l'Assemblée générale, pour financer le fonctionnement et la liquidation administrative de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, afin de le ramener de 239 096 600 dollars à 236 252 300 dollars, chiffre qui correspond au montant des dépenses engagées par la Mission pendant l'exercice;

b) Tenant compte du montant de 184 949 000 dollars précédemment mis en recouvrement pour la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, conformément à sa résolution 64/286, affecter au déficit des contributions mises en recouvrement, soit 51 303 300 dollars, les autres recettes d'un montant de 47 458 800 dollars au 31 décembre 2011, correspondant aux intérêts créditeurs (4 807 400 dollars), aux recettes diverses et accessoires (11 712 300 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (31 037 500 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (98 400 dollars);

c) Affecter un montant de 3 844 500 dollars prélevé sur le solde inutilisé de 149 947 800 dollars revenant aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 au solde du déficit du même montant des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2011, ce montant représentant la différence entre le déficit des mises en recouvrement (51 303 300 dollars) et les autres recettes (47 458 800 dollars) enregistrées pendant l'exercice;

d) Affecter un montant de 6 515 400 dollars sur le solde inutilisé de 149 947 800 dollars revenant aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 au solde du même montant non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 pour les opérations de maintien de la paix et la Base logistique des Nations Unies à Brindisi, en Italie;

e) Restituer aux États un montant de 128 247 000 dollars correspondant au solde net de trésorerie dont la Mission disposait dans son compte spécial au 31 décembre 2011 et qui provenait du solde inutilisé de 149 947 800 dollars revenant aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010;

f) Reporter la décision à prendre sur l'affectation de 24 807 000 dollars comprenant le reliquat du solde non utilisé de 11 340 900 dollars et les autres recettes d'un montant de 13 466 100 dollars revenant aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010, ainsi que les augmentations de 1 527 100 dollars et 3 061 800 dollars du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel au titre des exercices clos les 30 juin 2010 et 2011, respectivement, jusqu'à l'examen par l'Assemblée générale du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.
